

Ce cahier des charges est établi par le Groupe de Travail Agility pour le compte de la CNEAC. Le but essentiel est d'aider l'organisateur à mettre sur pied cette manifestation dans les meilleures conditions. Le club organisateur et la régionale accueillante s'engagent à respecter le présent cahier des charges.

## 1. Préparatifs

---

### 1.1. Organisateur

- a) L'organisation de la manifestation est confiée à une régionale, sous l'égide de son CTR.
- b) L'organisation logistique est confiée à un club ou à plusieurs clubs.
- c) Les responsables du Groupe de Travail Agility et du Groupe de Travail Grands Événements font partie du comité d'organisation.

### 1.2. Nombre de concurrents

Le nombre total d'équipes (chien+concurrent) est limité à 320.

### 1.3. Jury

- a) Le jury est composé de deux juges qualifiés (français et/ou étrangers).
- b) La composition du jury est établie par la CNEAC, sur proposition du responsable du Groupe de Travail Agility.

### 1.4. Invitation aux concurrents

- a) Au moins 10 semaines avant la manifestation, le comité d'organisation prépare une invitation et une feuille d'engagement à diffuser aux concurrents,
- b) L'invitation comportera notamment :
  - un rappel quant aux conditions de participation
  - le montant de l'engagement et les modalités de son paiement (ordre des chèques, virement pour les concurrents étrangers) ;
  - le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne chargée de réceptionner les demandes d'engagement.

### 1.5. Programme

- a) Un programme horaire détaillé de la manifestation sera établi par le comité d'organisation.
- b) Il sera publié sur le site de la CNEAC et affiché sur place.

## 2. Lieu de la manifestation

---

La manifestation devra se dérouler dans un cadre agréable permettant un accès facile pour les concurrents et le public.

### 2.1. Site

- a) Stade, espaces verts (terrain plat) ou toute autre structure permettant l'implantation de deux rings d'évolution. Si la manifestation se déroule pendant l'hiver, une structure couverte sera demandée (salle, manège, ...)

- b) Herbeux de préférence si extérieur ; de manière générale, revêtement non glissant adapté aux évolutions des chiens.

## **2.2. Accueil**

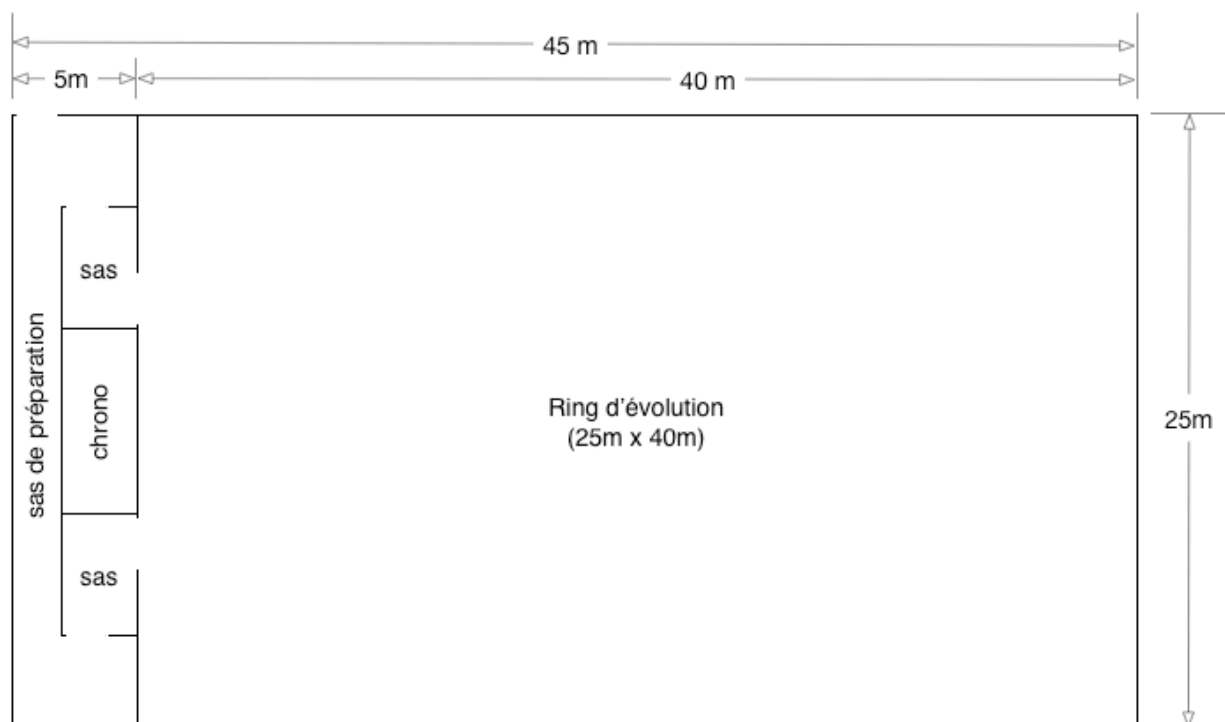
- a) L'accès au site doit être gratuit pour les concurrents et les accompagnateurs.
- b) Parking sécurisé VL 250 places.
- c) Parking sécurisé camping-cars 100 à 150 places.
- d) Parking Officiel (carton identifiant) sécurisé avec emplacement VL et camping car, ouvert également aux CTR.
- e) Réalisation d'un fléchage directionnel facilitant l'accès à la manifestation.
- f) Points d'eau fraîche, voire brumisateurs pour rafraîchir les chiens.
- g) Respect des directives de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).
- h) Poste de secours (pompiers ; sécurité civile ou secouristes).
- i) Point véto ou numéro d'urgence.
- j) Vidange des poubelles, nettoyage des sanitaires, approvisionnement ramasse crottes.
- k) Sanitaires en nombre suffisant conformément à la réglementation.

## **2.3. Informatique**

- a) La gestion Informatique de la manifestation est faite par le responsable informatique régional, ou une personne désignée par l'organisation en cas d'empêchement, à qui nous confierons le logiciel dédié pour la gestion de celle-ci.
- b) Les feuilles de terrain sont de couleurs différentes pour éviter les erreurs de saisies.
- c) Deux personnes sont nécessaires pour la saisie des résultats.

## **2.4. Infrastructures**

- a) Tribunes public : facultatif
- b) Barrières de police ou autre moyen suffisamment efficace pour clôturer les rings et les sas.
- c) Deux rings, avec un intervalle de séparation entre les rings : 10 m.
- d) Surface de chaque ring : 1000m<sup>2</sup>, implantation type :



## 2.5. Equipements et fournitures à prévoir

### 2.5.1. Terrains

- 2 parcours complets conformes au règlement agility en vigueur.
- Table : prévoir tapis pour chienne en chaleur (2 fois x terrain).
- Prévoir une décoration éventuelle : arbustes, fleurs, plantes, etc.

### 2.5.2. Chronométrage électronique

- Gestion par l'Équipe Groupe de Travail Agility ;
- 2 personnes fournies par l'organisation ;
- 1 table support pour le matériel et ordinateur ;
- 2 chaises ;
- 1 alimentation indépendante 220 Volts – 50 Hz – 2 ampères.

### 2.5.3. Sonorisation et électricité

- Sonorisation des terrains : 1 équipement par terrain avec micro sans fil
- Sonorisation générale (facultatif)
- Rallonges électriques en nombre suffisant pour l'alimentation :
  - des sonorisations ;
  - des chronomètres électroniques sur les terrains ;
  - du secrétariat informatique.

### 2.5.4. Tableaux d'affichage

- Tableaux d'affichage des ordres de passage.
- Tableaux d'affichage des résultats.
- Ruban adhésif, punaises ou agrafeuse pour les tableaux d'affichage.

### 2.5.5. Dossards

- a) Numéros de 001 à 350 environ
- b) En nombre suffisant d'exemplaires (ex. étiquettes autocollantes)

### 2.5.6. Remise des prix

- a) Podium avec 3 marches, équipé avec le logo SCC.
- b) Trophées (pris en charge par l'organisateur) : 1 trophée pour les trois premiers de chaque catégorie (A, B, C, D) dans l'épreuve finale, soit potentiellement :  $3 \times 4 = 12$  trophées.

## 2.6. Personnel de terrain à prévoir

- a) Pour chaque terrain :
  - 1 responsable équipe de terrain
  - 1 commissaire aux concurrents
  - 4 personnes aux obstacles
  - 1 secrétaire au juge (expérimenté)
  - 1 liaison secrétariat
  - 1 assistant pour le chronométrage électronique
  - 1 chronométreur manuel
- b) Nombre total pour les 2 terrains :  $2 \times 10 = 20$  personnes

## 3. Communication

---

- a) Au moins 2 semaines avant la manifestation, le comité d'organisation envoie tout renseignement jugé utile (dont les coordonnées téléphoniques des responsables) : au Jury, aux officiels cynophiles, aux élus locaux, avec les coordonnées téléphoniques des responsables et tous les renseignements jugés utiles.
- b) Annonce de la manifestation (facultatif) : presse locale, presse régionale, presse spécialisée, affichage, radio et télévision.

## 4. Déroulement

---

### 4.1. Remise des dossards

Cf. règlement.

### 4.2. Ordre de passage

Cf. règlement.

### 4.3. Affichage des résultats

Cf. règlement.

Version	Commentaires
2015-05-20.docx	Version initiale
Version actuelle	Format GTA. Déplacement paragraphe « chronométrage électronique » (§2.5.2). Modification nombre de personnes de terrain à prévoir (§2.6).